



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 32
Abstentions :
Pour : 32
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le 26 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noëlle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Camille BRANCHEREAU, Linda DION, Oscar NAVARRO, Myriam BASOSILA M'BEWA

Était absent : Philippe RODRIGUES

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Denis BRIANT, Myriam BASOSILA M'BEWA à Erwan BOUVAIS

Christophe BOUVIER-BRAULT a été élu Secrétaire de Séance.

FONDS VERT 2023 – dossier n°2 - Remplacement de la chaufferie du stade du Buisson de la Grolle
DL_2023_06_29

Madame CORNO expose :

La Loi de Finances Initiale pour 2023 a instauré un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoire, aussi appelé « Fonds vert », doté de 2 milliards de crédits d'engagement. L'objectif de ce fonds est d'accompagner les Collectivités Territoriales dans leurs projets de transition écologique.

Les projets visés par ce fonds vert sont les suivants :

- **Performance environnementale** : rénovation énergétique des bâtiments locaux, soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, renouvellement de l'éclairage public
- **Adaptation des territoires au changement climatique** : prévention des inondations, adaptation aux risques émergents en montagne, prévention des risques cycloniques, prévention des risques d'incendie de forêts, adaptation au recul du trait de côte, renaturation des villes
- **Amélioration du cadre de vie** : appui à la mise en place des ZFE-m, recyclage des friches (sobriété urbanistique), accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030, soutien au développement du covoiturage...

La Préfecture a fait parvenir, en février 2023, la circulaire de cadrage.

Dans le cadre des priorités fixées par l'État pour les projets éligibles au Fonds Vert et plus particulièrement au titre de la performance environnementale, la Ville souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet de changement de la chaufferie au stade du Buisson de la Grolle (dossier technique n° 11744365 sur la plateforme de la Préfecture).

Cette opération est programmée dans le cadre du Budget 2023.

Le plan de financement ci-dessous fait ressortir les coûts hors taxes.

Changement de la chaudière du stade du Buisson de la Grolle	Dépenses (coût TTC)	Recettes
Fourniture et pose chaudière	25 200 €	
Montant Total HT	21 000 €	
FONDS VERT (30% des travaux HT)		6 300 €
Autofinancement		14 700 €
TOTAL coût d'opération HT	21 000 € HT	21 000 € HT

Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 12 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1. DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Vert 2023 pour le dossier présenté ci-dessus ;
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,



CHRISTOPHE BOUVIER-BRAULT

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,



FABRICE ROUSSEL